



MESSAGE IMPORTANT
À TOUS LES
MÉDECINS

Le 29 juin 2009

Aux médecins des cliniques médicales

Objet : Centralisation des services de prélèvements à domicile du CSSS de Laval

Docteur,

Dans le but d'offrir un service amélioré et plus rapide à vos patients, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval a récemment centralisé ses **services de prélèvements à domicile**. Ainsi, tous les prélèvements qui doivent se faire à domicile seront dorénavant pris en charge par une équipe dédiée du département de biologie médicale du CSSS de Laval, peu importe le regroupement clientèle auquel appartient le patient. Ce sont donc huit infirmières auxiliaires de l'équipe qui seront désormais responsables de procéder aux quelque 140 prélèvements à domicile effectués quotidiennement sur le territoire de Laval par le CSSS.

Ainsi, lorsque vous jugerez qu'un de vos patients nécessite de recevoir des services de prélèvements à domicile, vous n'aurez qu'à télécopier le formulaire d'ordonnance (modèle ci-joint) entièrement complété de façon lisible au guichet universel du CSSS de Laval et nous prendrons en charge votre patient.



**Télécopieur du guichet universel
pour demande de prélèvement à domicile**

450 622-7715

Nous vous rappelons que les prélèvements à domicile sont réservés à une clientèle à mobilité très réduite. Dès que l'état de la personne bénéficiant de ces services s'améliorera et qu'elle sera en mesure de se déplacer, nous la référerons à l'un des cinq centres de prélèvements du CSSS de Laval qui accueillent la clientèle du lundi au vendredi et ce, sans rendez-vous.

Enfin, vous trouverez ci-joints quelques documents que nous mettons à votre disposition afin de faciliter votre tâche :

1. Un arbre de décision afin de faciliter le référencement ou non des vos patients au service de prélèvements à domicile
2. Une feuille contenant les coordonnées des centres de prélèvements du CSSS de Laval pour remettre à vos patients – cette feuille peut être reproduite et coupée en quatre.
3. Une affichette rappelant le numéro de télécopieur pour les services de prélèvements à domicile – elle peut être reproduite et affichée dans les cubicules de consultation.
4. Un exemplaire du dépliant du service de prélèvements à domicile qui sera remis aux patients que vous nous référerez.
5. La fiche d'admissibilité de la clientèle au service de prélèvements à domicile pour vous rappeler les critères utilisés par le CSSS de Laval.
6. Nouveau formulaire d'ordonnance.

À télécopier au
450 622-7715



Vous pouvez en tout temps retrouver ces documents sur le site du CSSS de Laval, à l'adresse suivante :

www.cssslaval.qc.ca/medecins

Cette page Web est réservée à tous les médecins de Laval et contient diverses informations relatives aux liens cliniques entre le CSSS et la communauté médicale lavalloise.

Pour toute information complémentaire au sujet du service de prélèvements à domicile, appelez-nous au numéro suivant :



Information – prélèvements
450 978-8606

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 16 h 30.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, docteur, nos meilleures salutations.

Michelle Laganière
CSSS de Laval
Adjointe au chef du département de biologie médicale